



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/39/299/Add.1
18 septembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEP 27 1984

Trente-neuvième session
Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Gestion des bibliothèques du système des Nations Unies et coopération entre ces bibliothèques

Observations du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre aux membres de l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Gestion des bibliothèques du système des Nations Unies et coopération entre ces bibliothèques" (A/39/299).

* A/39/150.

ANNEXE

Observations du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général se félicite du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé "Gestion des bibliothèques du système des Nations Unies et coopération entre ces bibliothèques" et pense qu'il constitue une contribution constructive à la solution des problèmes de plus en plus complexes qui se posent dans le domaine de la gestion de l'information. Les observations ci-après se rapportent aux diverses recommandations formulées par les inspecteurs au chapitre IV de leur rapport et à certaines des observations qu'ils ont faites dans d'autres parties du document. Les mesures concrètes qui ont déjà été prises pour appliquer ces recommandations sont également passées en revue.

2. Il convient de mentionner que les organisations du système des Nations Unies sont conscientes depuis longtemps du rôle crucial que joue l'échange d'informations dans la recherche en commun de solutions aux problèmes internationaux et dans l'harmonisation des actions nationales en vue de satisfaire des besoins communs, comme en témoigne l'existence des nombreux systèmes d'information et bibliothèques énumérés dans le Répertoire des systèmes d'information des Nations Unies du BIO (Bureau interorganisations pour les systèmes d'information), daté de 1980. Dans sa résolution 1982/71 relative aux systèmes d'information, le Conseil économique et social a déclaré que l'information était "une des ressources les plus précieuses dont dispose le système des Nations Unies" et a souligné la nécessité de coordonner et d'harmoniser les systèmes d'information dans le cadre du système des Nations Unies. Le Secrétaire général reconnaît l'importance de la question et accueille favorablement le présent rapport qui complète utilement les divers rapports déjà établis par les inspecteurs sur des sujets tels que : le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information (JIU/REP/78/7), la coordination des activités d'information des organismes des Nations Unies (JIU/REP/81/2), les communications dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/82/6) et la politique et les pratiques suivies en matière de publications dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/84/5).

3. Les inspecteurs déclarent dans leur rapport que l'existence d'informations disponibles dans le cadre du système des Nations Unies est souvent ignorée, en particulier à l'échelon national, et que les bibliothèques doivent prendre des initiatives pour former un réseau qui soit beaucoup mieux adapté aux besoins et aussi plus complet et ouvert à la collaboration qu'actuellement. Ils reconnaissent toutefois que les grandes bibliothèques du système ont déjà réalisé des progrès considérables quant à la mise sur pied de services de bibliothèque modernes et adaptés aux besoins. Ils suggèrent dans les recommandations suivantes qu'une attention particulière soit accordée aux activités communes interbibliothèques, au renforcement des procédures internes de gestion des bibliothèques et à l'utilisation accrue des nouvelles techniques afin de favoriser la constitution d'un réseau de bibliothèques efficace.

Observations particulières

Recommandation 1 : activités de coopération

Les chefs de secrétariat des organisations devraient charger le chef de la bibliothèque centrale de leur organisation de participer à un groupe interbibliothèques qui contribuerait à l'institution de relations de collaboration efficace entre les bibliothèques du système des Nations Unies. Ce groupe se réunirait périodiquement, élaborerait un programme de travail commun de caractère pratique et ferait rapport aux organisations sur les mesures prises et à prendre. Au nombre des sujets qui retiendraient l'attention du groupe devraient figurer :

1 a) En toute première priorité, les mesures à prendre pour finalement établir des lexiques d'indexage communs et un système de contrôle bibliographique sur la documentation du système des Nations Unies;

4. Comme les inspecteurs l'ont mentionné, l'idée d'établir un système de contrôle bibliographique commun sur la documentation du système des Nations Unies n'est pas nouvelle. Les travaux entrepris par l'équipe de travail du CAC sur les vocabulaires d'indexage, qui a été supprimée en 1979, n'avaient pas été terminés mais ils ont été repris dans divers domaines à plus large échelle et en tenant compte des efforts d'informatisation de nombreuses bibliothèques et unités administratives. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a mis en application son Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) et entreprend actuellement des activités communes avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, la Bibliothèque de la CESAP et le Centre sur les sociétés transnationales. Elle envisage également la possibilité d'instaurer une coopération avec la Bibliothèque de la CEPAL et celle du Centre international de Vienne. Le Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales procède actuellement, à titre expérimental, à la fusion de données enregistrées sur bande concernant la documentation non publiée des commissions régionales. Le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement s'efforce de coordonner les systèmes existant dans le domaine de la science et de la technique afin de mettre en place le réseau mondial pour la science et la technique dont la création avait été recommandée dans le Programme d'action de Vienne.

5. Les travaux sur le vocabulaire d'indexage ont également beaucoup progressé. Le Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales a convoqué en 1984 une deuxième réunion d'un groupe d'experts aux fins de l'établissement d'une nouvelle édition du Macrothesaurus. Des représentants des commissions régionales et des observateurs des bibliothèques et autres services d'information du Siège ainsi que du Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI) ont assisté à cette réunion qui avait pour objet de passer en revue les résultats des travaux tendant à achever l'élaboration des versions préliminaires anglaise, espagnole et française de la troisième édition du Macrothesaurus. La nouvelle édition du Thésaurus du SIBONU publiée en trois langues va paraître prochainement. Elle sera établie à partir de 14 thésaurus ainsi que de glossaires, listes terminologiques et lexiques, en tenant

compte des données émanant de plusieurs institutions ainsi que du Macrothesaurus. Parallèlement à ces deux opérations de mise à jour, une fusion de ces deux ouvrages, qui sont les principaux instruments utilisés par le système des Nations Unies dans ce domaine, est en cours et on espère qu'elle sera menée à bien au cours de l'exercice biennal à venir de manière que l'Organisation dispose d'un instrument d'indexage unique. Au cours des deux prochaines années, on s'efforcera d'éliminer les divergences entre les deux thésaurus, de recueillir les avis des personnes qui s'en servent et de préparer le nouveau thésaurus ainsi fusionné. Une autre activité de coopération est envisagée à l'échelon du système, à savoir la préparation d'un thésaurus commun dans le domaine de la science et la technique, sous la direction de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

6. Le Secrétaire général convient, toutefois, que la recommandation du CCI selon laquelle la coopération entre les bibliothèques pourrait être améliorée par la mise en place d'un nouveau mécanisme interinstitutions est fondée et mérite d'être étudiée attentivement par les organisations intéressées, bien que le rapport n'indique pas comment le groupe dont la mise en place est recommandée devrait être organisé.

7. Le Secrétaire général pense que pour être efficaces, les travaux de ce groupe devraient s'inscrire dans le cadre des activités du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses organes subsidiaires, ce qui, toutefois, aurait des incidences financières pour les organisations et ne se justifierait que si le groupe se fixait quelques objectifs précis et réalistes, ainsi qu'un délai pour la réalisation de chacun d'entre eux. Le Secrétaire général estime que, parmi les objectifs définis par les inspecteurs, il faudrait donner la priorité à la nécessité de convenir de règles et de normes qui seraient adoptées à l'échelon international en ce qui concerne le fonctionnement des bibliothèques (et notamment à la mise au point d'un lexique d'indexage commun) afin de favoriser l'établissement d'un système de contrôle bibliographique sur la documentation du système des Nations Unies.

1 b) Amélioration de la planification des ressources humaines, de l'organisation des carrières, des normes de recrutement et de dotation en personnel et de la formation du personnel de bibliothèque

8. Les inspecteurs ont indiqué que les bibliothécaires constituaient une catégorie professionnelle en stagnation caractérisée par l'absence de perspectives de carrière. Ils ont également appelé l'attention sur le fait que les qualifications professionnelles requises étaient de plus en plus complexes en raison de l'évolution rapide des techniques dans les services de bibliothèque et d'information.

9. Le Secrétaire général reconnaît que le développement de la coopération entre les bibliothèques suppose la création de terrains de rencontre pour les bibliothécaires de différents niveaux et estime que si une telle coopération est instituée, elle pourra avoir un effet positif en permettant l'échange de renseignements et en améliorant ainsi les connaissances et les qualifications des participants.

10. Quant à la formation des bibliothécaires dans le domaine des nouvelles techniques, il faut noter qu'à la demande de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld un effort particulier a été fait en 1984 par le Service de la formation et des examens en vue de dispenser aux intéressés une formation spécialisée dans ce domaine. Ce service a, en effet, organisé deux séminaires consacrés à l'application du traitement électronique de données dans les bibliothèques. Ces deux séminaires ont eu lieu à quatre reprises pendant l'année, et 80 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs y ont participé ainsi que certains agents des services généraux des classes supérieures. Le Service a également organisé un séminaire de catalogage et d'indexage auquel ont participé 20 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. De plus, depuis janvier 1981, 38 fonctionnaires de la Bibliothèque ont eu la possibilité de suivre des cours à l'extérieur dans le cadre du Programme d'études à l'extérieur. Le personnel de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a également organisé à la Bibliothèque de Genève un cours de formation spécialisée dans le domaine de la gestion du système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU), afin de faciliter la coopération entre les deux bibliothèques.

11. Il reste certainement des choses à faire dans le domaine de l'utilisation des nouvelles techniques et des normes communes, notamment dans les lieux d'affectation autres que New York et dans les petites bibliothèques. On pourrait étudier la possibilité d'organiser au niveau régional des réunions interinstitutions qui porteraient en partie sur la formation et en partie sur les activités de coopération. Un programme de formation complet pourrait être mis au point et présenté à diverses réunions. Il faut noter toutefois que de telles mesures auraient des incidences financières pour chaque lieu d'affectation, élément qui doit nécessairement être pris en considération.

12. Parallèlement aux efforts visant à former le personnel en poste, il faudrait envisager la possibilité de recruter du personnel qualifié nouveau ayant l'expérience nécessaire. Les inspecteurs font observer qu'"il apparaît inévitable, compte tenu de la tendance évidente à un accroissement de la complexité des opérations de bibliothèque, de relever le niveau des qualifications nécessaires et la classe de certains postes clefs aux échelons supérieurs de la catégorie des services généraux et dans la catégorie des administrateurs". Le Secrétaire général souhaite que cette question soit examinée plus en détail par la Section du classement des emplois. Il conviendrait peut-être en outre de revoir les normes appliquées pour évaluer les postes de bibliothécaire.

1 c) Coopération interbibliothèques dans les lieux d'affectation

13. Le Secrétaire général s'associe aux inspecteurs pour reconnaître que, bien que la coopération entre les bibliothèques soit déjà relativement développée dans certaines régions, dans d'autres il reste encore beaucoup à faire. Outre l'exemple des activités coopératives de la CESAP dont il est fait mention dans le rapport, il faudrait également faire état des activités régionales de la CEPAL. Dans les lieux d'affectation où ces activités n'ont pas débuté, une bonne manière de les annoncer serait peut-être d'organiser, si la situation financière le permet, une réunion interinstitutions de bibliothécaires, comme il est proposé au paragraphe précédent. L'ACCIS Newsletter pourrait être utilisée pour généraliser et diffuser les expériences locales qui pourraient ainsi servir de modèle.

1 d) Elaboration de programmes de microformes et mise en oeuvre conjointe d'autres techniques déjà applicables ou sur le point d'entrer en application

14. Les inspecteurs proposent que le groupe interbibliothèques dont la création est envisagée examine sérieusement la question de la production interne de microformes par des moyens électroniques plus modernes ainsi que d'autres utilisations coopératives de la microforme. Le Secrétaire général note qu'au cours des dernières années, diverses catégories de bibliothèques ont manifesté, pour diverses raisons, un intérêt accru pour la microforme. Les bibliothécaires du système des Nations Unies doivent faire face à des problèmes de stockage et aimeraient pouvoir disposer de documents de dimension plus réduite. Certaines des bibliothèques dépositaires et certains des centres d'information souhaiteraient recevoir des microformes de documents de l'Organisation, non seulement pour gagner de la place mais encore pour accélérer la réception des documents, pour établir des collections complètes de documents de l'Organisation et pour éviter les pertes considérables de documents qui semblent intervenir au cours du transport.

15. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld examine en ce moment la directive régissant la reproduction en microformes des documents de l'Organisation et le service de copie des microfiches et procède à la mise au point d'un manuel concernant l'élaboration de documents de l'Organisation destinés à être mis en microfiches. L'inventaire de la collection de microfiches des documents de l'Organisation est également en cours. De plus, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld envisage d'introduire, à partir de 1985, dans sa base de données assimilables par machine, des données concernant les microformes disponibles.

16. Le Groupe des innovations techniques du Département des services de conférence étudie en ce moment, en coopération avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, la possibilité de produire des microfiches de documents de l'ONU à partir des opérations effectuées sur ordinateur. Un développement des échanges entre les institutions de l'ONU au sujet des programmes et activités ayant trait aux microformes permettrait certainement d'améliorer la coopération dans ce domaine.

1 e) Renforcement de l'efficacité des réseaux de bibliothèques dépositaires

17. Les inspecteurs ont recommandé que le groupe interbibliothèques dont la création est proposée fasse effectuer une étude spéciale conjointe des bibliothèques dépositaires afin d'évaluer l'efficacité de leur fonctionnement par rapport aux besoins des utilisateurs. Ils ont notamment identifié des problèmes tels que la nature des documents en dépôt, la procédure d'acquisition et les besoins en matière de formation. Il existe au Siège de l'Organisation des Nations Unies des instructions administratives sur les "Principes relatifs aux bibliothèques dépositaires de l'Organisation des Nations Unies", des instructions destinées aux bibliothèques dépositaires recevant des documents de l'Organisation et un guide concernant l'utilisation des documents de l'ONU. Il serait possible, si les organisations du système en éprouvent le besoin, d'adopter une politique commune vis-à-vis de ces problèmes. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les bibliothèques du système des Nations Unies ne peuvent pas grand-chose face à la

plupart des problèmes que rencontrent les bibliothèques dépositaires (manque d'espace, manque de personnel expérimenté, manque de matériel comme lecteurs de microformes et machines à photocopier et l'incapacité d'utiliser des documents rédigés dans des langues officielles de l'ONU). La formation est le seul domaine dans lequel un progrès est possible. La mise en oeuvre d'un vaste programme de formation du personnel des bibliothèques dépositaires du monde entier aurait des incidences financières considérables. Il serait néanmoins possible pour le groupe d'examiner les incidences financières qu'aurait l'élaboration, en coopération avec le CCINU, de matériel de formation audiovisuel pour autodidactes destiné au personnel des bibliothèques dépositaires.

1 f) Etablissement de relations de travail plus étroites avec les bibliothèques des centres d'information, les programmes bénéficiant dans ce domaine de l'appui de l'Unesco, et avec les associations internationales de bibliothèques

18. Le Secrétaire général estime que si l'on veut mettre en place un groupe interbibliothèques, il faut veiller à ce que celui-ci se tienne en relation étroite avec le Comité commun de l'information des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun dans lesquels une coopération est possible.

19. En ce qui concerne la participation aux programmes ayant l'appui de l'Unesco, tels que le programme UNISIST, le contrôle bibliographique universel ou l'accès universel aux publications, il faut reconnaître que la participation des bibliothèques de l'ONU n'a pas été très poussée mais cela est principalement dû au fait que très peu de fonds sont alloués aux bibliothèques au titre des frais de voyage de leur personnel. C'est pour la même raison que la participation du personnel de l'ONU aux réunions des organisations internationales de bibliothèques est demeurée restreinte.

Recommandation 2 : Amélioration de la gestion

20. Les inspecteurs ont déclaré dans leur rapport que l'approche systématique des services bibliothécaires modernes implique que la gestion des bibliothèques soit modifiée radicalement. Ils ont reconnu la nécessité d'une structure générale de services de bibliothèques conçue de manière à mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Ils ont noté que l'effet des nouvelles techniques d'information et de communication devrait être pris en compte dans le choix entre des systèmes centralisés ou décentralisés et qu'en particulier, le nombre croissant de bibliothèques et autres services d'information, de référence et de documentation exigeait que des mesures sérieuses soient prises pour améliorer la coopération interbibliothèques entre les organismes des Nations Unies. Les inspecteurs ont également manifesté leur intérêt pour la question de la gestion interne des bibliothèques.

21. Dans leur recommandation 2, les inspecteurs proposent que chaque organisation prenne des mesures :

a) Pour que son réseau de bibliothèques forme un ensemble bien intégré et efficace et réponde aux besoins des utilisateurs sans gaspillage, compartimentation, retards ou doubles emplois, et que la bibliothèque centrale fournisse les directives, les services et l'appui nécessaires aux unités sectorielles, régionales et spécialisées.

22. Le Secrétaire général reconnaît, à l'instar des inspecteurs, la nécessité de rationaliser et mieux intégrer les services de bibliothèque et d'information du système des Nations Unies. Comme l'ont indiqué les inspecteurs, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York, Bibliothèque du Siège, est chargée (conformément à la circulaire ST/SGB/52) d'examiner les propositions visant à créer de nouvelles collections et de faire des recommandations en la matière, ainsi que de recommander des mesures visant à permettre une conservation rationnelle de ces collections.

23. Afin d'assurer une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies, on pourrait envisager de donner au groupe interbibliothèques, dont la création est envisagée, un rôle consultatif sur la création de nouvelles bibliothèques ou collections de référence et sur les liens que ces bibliothèques devraient avoir avec les bibliothèques existantes et les autres services d'information. Le groupe pourrait également proposer un programme de formation à l'intention des services de référence.

24. Quant à la proposition visant à rétablir le bulletin qui était publié vers la fin des années 1970 à l'intention des bibliothèques participant à l'équipe de travail du CAC sur l'indexage des documents, on suggère, afin de ne pas augmenter le nombre de documents, que soit examinée la possibilité d'ajouter une section sur les bibliothèques ou la coopération interbibliothèques dans l'ACCIS Newsletter qui paraît tous les deux mois. Cela permettrait aussi aux bibliothécaires de mettre en commun leurs données d'expérience et d'échanger des idées avec les responsables d'autres systèmes d'information.

2) b) Pour que les fonctions et les tâches de ces bibliothèques soient clairement conçues et définies dans le cadre de son système général d'information, de telle sorte que les relations de travail des bibliothèques avec d'autres unités, systèmes et services d'information soient elles aussi bien déterminées.

25. Le Secrétaire général approuve cette recommandation des inspecteurs. Il convient toutefois de noter que la coopération entre les bibliothèques prend du temps. Pour cette raison, elle doit être efficace et bien organisée. Afin d'assurer cette coopération avec le maximum d'efficacité, il faut disposer d'un cadre solide régissant le programme de travaux communs ainsi que bien comprendre et définir le rôle de chaque institution. Les petits services hésitent souvent à coopérer avec des services plus importants parce qu'ils tiennent à leur indépendance et ne sont pas assurés qu'ils ne la perdront pas en acceptant cette coopération. Seules des opérations décentralisées et soigneusement planifiées peuvent éliminer cette crainte. L'utilisation commune de nouvelles techniques est l'un des moyens d'établir un dialogue réel entre les bibliothèques.

c) Pour que chaque bibliothèque de l'organisation aussi petite soit-elle, se donne et observe certains objectifs fondamentaux de gestion interne sous une forme ou une autre, des normes et des moyens d'analyse en matière de dotation de personnel et de volume de travail et des procédures de planification à long terme, et entretienne des rapports suivis avec des utilisateurs. Chaque bibliothèque devrait inscrire ces éléments dans un programme de travail interne, annuel ou biennal, en prévoyant régulièrement l'établissement de rapports aux supérieurs hiérarchiques sur les mesures prises et les résultats obtenus.

26. Le Secrétaire général reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion interne des bibliothèques du système des Nations Unies. Il faut toutefois établir une distinction entre divers types de bibliothèques; certaines ne sont que de très petites collections de référence et n'ont pas de programmes de travail spécifiques. Ces bibliothèques dépendent totalement du groupe auquel elles apportent leur appui. Les inspecteurs ont indiqué qu'un tiers des bibliothèques du système des Nations Unies n'ont pas de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Le Secrétaire général estime qu'une analyse approfondie des fonctions de ces bibliothèques et de leur personnel devrait être entreprise avant de faire toute recommandation.

27. La recommandation des inspecteurs sur les programmes de travail, les rapports et le suivi a déjà été appliquée par le Département des services de conférence dans l'établissement du plan à moyen terme pour 1984-1989. Comme suite aux instructions reçues du Contrôleur en octobre 1983, la bibliothèque Dag Hammarskjöld a établi son plan à moyen terme. Celui-ci contient un élément de programme sur les normes régissant les opérations bibliothécaires informatisées, l'introduction de nouvelles techniques ayant rendu caduques les normes de production existantes. Cet élément de programme donnera lieu à des quantifications complexes et nécessitera la participation d'autres bibliothèques du système des Nations Unies. Il devrait produire des résultats concrets d'ici 1986. La Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) a également inclus ses objectifs de gestion interne dans le programme de travail biennal interne pour 1986-1987.

Recommandation 3 : Nouvelles techniques

Dans ses processus de dotation en personnel et d'organisation, dans son programme de travail interne et les activités qu'elle mène en collaboration avec d'autres bibliothèques du système, chaque bibliothèque devrait en permanence être attentive à la possibilité et à la nécessité de s'adapter aux exigences de l'évolution technique en matière d'information et de gestion bibliothécaire.

28. Cette recommandation, quoique la plus courte qui ait été formulée par les inspecteurs dans leur rapport, est celle qui est susceptible d'avoir les répercussions les plus importantes sur les bibliothèques du système si elle est appliquée avec soin.

données du SIBONU à New York. La Bibliothèque de la CESAP et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld procèdent à une expérience d'échange de bandes magnétiques en vue d'étudier les moyens d'éviter un chevauchement dans le traitement des documents. Le renforcement du réseau fait l'objet de consultations entre diverses unités administratives du Siège. Comme on l'a déjà indiqué, le Groupe des systèmes d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales étudie la possibilité d'intégrer à sa propre base de données les informations sur bandes touchant la documentation non publiée des commissions régionales. Une harmonisation des bases de données du système permettra une meilleure utilisation des ressources de chacun de ses éléments. A sa onzième session, la CEAO a adopté une résolution sur la mise au point d'un système d'information tenant compte des observations des inspecteurs sur les innovations technologiques. Dans cette résolution, elle prie le Secrétaire général de collaborer avec les organisations arabes, régionales et internationales afin de coordonner le programme d'information, de s'assurer que les projets se complètent et d'empêcher qu'ils ne fassent double emploi.

35. S'agissant de l'utilisation qui est faite en général des données fournies par les bibliothèques, les inspecteurs ont constaté que les 250 systèmes bibliographiques, centres d'orientation, bureaux d'échange, centres d'analyse d'information et banques de données recensés en 1980 dans le Répertoire des systèmes d'information du BIO (et pratiquement deux fois plus feront l'objet de fiches descriptives dans le répertoire du CCCSI qui paraîtra prochainement) n'établissent au total que 16 bases de données accessibles aux utilisateurs en direct et reliées à un ou plusieurs réseaux de communications internationaux. En janvier 1984, sur les quelque 2 000 bases de données accessibles en direct que l'on comptait dans le monde, moins de 1 p. 100 avait été mis en place par des organismes des Nations Unies. L'une des principales conclusions d'une étude réalisée récemment par l'Unesco, dans le cadre du programme d'accès universel aux publications, sur l'utilisation que font les Etats Membres de la documentation du système des Nations Unies, était que les usagers accueilleraient avec satisfaction la mise en place d'un service donnant un accès direct aux banques de données du système.

36. Le Secrétaire général reconnaît qu'en principe, les bases de données des Nations Unies devraient être accessibles au plus grand nombre possible d'utilisateurs. Bien que l'accès en direct soit limité à quelques bases de données, la mise en mémoire dans les bases de données des informations à jour du système s'intensifie régulièrement. En vue d'établir des directives dans ce secteur de l'information qui évolue rapidement, un groupe officieux s'est réuni à diverses reprises à la demande du Comité de travail du Comité des publications. Le CCCSI a créé un groupe technique sur l'accès aux bases de données des Nations Unies, chargé d'examiner les tendances actuelles dans ce domaine et de proposer des directives régissant la diffusion des informations du système des Nations Unies sous forme assimilable par machine. On espère que les travaux de ces deux groupes serviront de base aux décisions qui devront être prises pour répondre aux demandes croissantes d'accès en direct aux bases de données des Nations Unies émanant de missions, d'organismes gouvernementaux et de bibliothèques partout dans le monde.

37. Il convient de noter que le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a établi deux rapports - "Transnational corporations and transborder data flows : a technical paper" et "Transborder data flows : acces to the international on-line data base market : a technical paper", qui peuvent servir de base à l'examen de cette question.

Recommandation 4 : Les services de bibliothèque de l'ONU à Genève

Le Secrétaire général devrait veiller à ce que le nouveau bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de l'ONU à Genève prenne sans tarder des mesures pour
a) examiner, rationaliser et moderniser les opérations de la Bibliothèque et
b) fournir des services de bibliothèque adéquats, propres à répondre efficacement aux besoins des programmes techniques et à ceux de tous les utilisateurs à Genève. Le Secrétaire général devrait aussi examiner attentivement les procédures existantes d'examen et de contrôle budgétaires afin qu'à l'avenir les demandes de crédits des services de Bibliothèque de Genève soient convenablement présentées aux organes directeurs et, de manière générale, pour éviter que des problèmes analogues n'apparaissent à propos d'autres parties du budget.

38. En examinant certaines bibliothèques dans le cadre de leur étude, les inspecteurs ont constaté un cas de désintégration des activités de coopération, à savoir les services de Bibliothèque de l'ONU à Genève. Une tentative intéressante a été faite au cours de la période 1976-1982, lorsque l'on a fusionné et coordonné les services de référence et les services de bibliothèque techniques de la Bibliothèque de Genève, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Commission économique pour l'Europe, mais en fin de compte, les résultats de cette expérience ont été décevants. Des critiques ont également été formulées quant à l'absence de programmes d'automatisation des services de bibliothèque et quant à la manière peu orthodoxe selon laquelle des postes ont été prêtés ou transférés d'une organisation à une autre.

39. Le Secrétaire général reconnaît que la plupart des problèmes mentionnés dans le rapport du CCI existent à des degrés divers : la collaboration entre la Bibliothèque de Genève et le Service de références économiques s'est relâchée de plus en plus et que la Bibliothèque ne répond pas encore à toutes les normes que doit satisfaire une bibliothèque moderne. C'est peut-être parce que la Bibliothèque a déjà vieille de plus de 50 ans et parce qu'elle possède un caractère unique et exerce des fonctions étendues et diversifiées que sa modernisation n'a démarré que tardivement et s'est poursuivie avec lenteur. Cependant, on a fait des essais de catalogage automatisé des ouvrages et des documents des Nations Unies que contient la Bibliothèque et ce procédé est progressivement mis en application en utilisant le système SIBONU par l'intermédiaire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York.

40. Le Secrétaire général reconnaît qu'à l'ère de l'information, il est essentiel, pour qu'une bibliothèque fonctionne de manière productive sur le plan interne et fournisse des services efficaces, modernes et adaptés aux besoins des utilisateurs, qu'elle soit dotée des techniques les plus modernes. Cette modernisation ne peut se faire du jour au lendemain; elle exige une évaluation précise des besoins, une

planification des objectifs et des ressources financières et humaines ainsi qu'une formation approfondie du personnel. Il est également indispensable qu'il existe une coordination et une harmonisation tant au sein de la bibliothèque et de son personnel qu'entre ces derniers et les usagers

41. Aucun effort n'est épargné pour tirer le meilleur parti possible des ressources aussi bien humaines que techniques en vue de régler les problèmes exposés dans le rapport du CCI et de proposer des mesures visant à améliorer les services fournis à l'Organisation et la coopération avec les autres bibliothèques du système des Nations Unies, en particulier celles de Genève, et ce, malgré le caractère unique de la bibliothèque qui est tenue de fournir certains services à la communauté générale des chercheurs du fait qu'elle bénéficie d'une dotation de la Fondation Rockefeller. Il faudrait que la Bibliothèque de Genève puisse profiter, de l'expérience d'autres grandes bibliothèques du système en ce qui concerne l'amélioration des activités d'information de diverses manières, et notamment dans le cadre du groupe interbibliothèques, si l'Assemblée générale décide de créer cet organe. Une nouvelle approche devrait également favoriser une atténuation des tensions, qui ont nui à l'efficacité et au développement des services de bibliothèque, et l'instauration d'une coordination soigneusement conçue et efficace au niveau de la gestion interne ainsi que de la sélection et de la formation du personnel.

42. Le rapport du CCI a permis de mettre en lumière certains des problèmes auxquels s'est heurtée la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, bien que ces difficultés soient de nature très diverse et n'aient pas toujours été aisément perçues. Les inspecteurs souhaiteront peut-être procéder à d'autres études pour examiner deux questions importantes pour la Bibliothèque de l'Office, à savoir : a) ses besoins en locaux, et b) ses ressources en personnel et le classement des postes de bibliothécaire.
